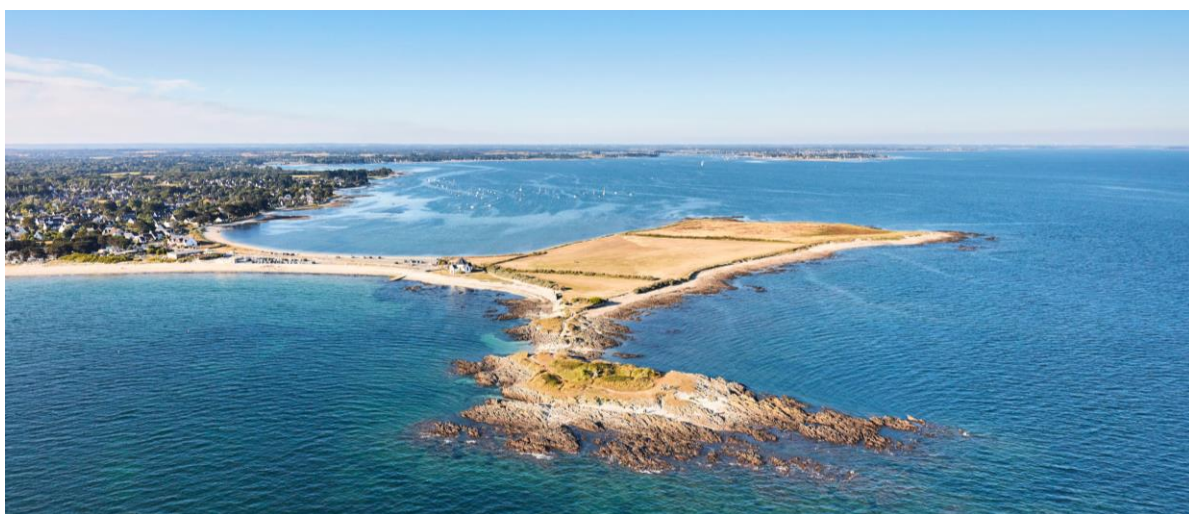


Bilan

Aménagement En Iniz

BILAN DE LA MISE A DISPOSITON DU PUBLIC DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA POINTE EN INIZ à PENVINS



Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L121-24,

Vu la demande de permis d'aménager 056 240 20Y0011 déposée le 26 novembre 2020 par la commune de Sarzeau concernant le réaménagement du site de la pointe de Penvins dite « En Iniz ».

VU l'arrêté municipal 2021-031 AMT en date du 22 février 2021 prescrivant la mise à disposition du public du permis d'aménager pour le réaménagement de la Pointe En Iniz.

Le processus de mise à disposition est encadré par la loi du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives et par les articles L 123-2 et L 120-1 du Code de l'Environnement.

Le permis d'aménager sus-visé est dispensé d'étude d'impact après un examen au cas par cas conformément à l'arrêté n°2020- 008064 du 29 octobre 2020.

Il a fait l'objet d'un avis de la direction départementale des territoires et de la mer en date du 22 janvier 2021.

Ce projet fait partie des aménagements légers pouvant être implantés dans les espaces et milieux remarquables préservés en application de l'article L121-23 du code de l'urbanisme : il est soumis à permis d'aménager en application de l'article R421-22 du code de l'urbanisme et à consultation du public.

Le responsable de ce projet est la commune de Sarzeau. Les informations relatives au projet pouvaient être demandées à Madame Léna CHESNE, chargée de mission aménagement.

Le présent document a pour objet de dresser le bilan de la mise à disposition du public avant que soit prise la décision.

Modalités de la mise à disposition

Il a été procédé à la mise à disposition du public du mercredi 10 mars au mercredi 24 mars 2021 inclus, du dossier de demande de permis d'aménager concernant l'aménagement de la Pointe de Penvins – En Iniz

Cette mise à disposition a eu lieu en mairie de Sarzeau, service urbanisme ou les intéressés ont pu prendre connaissance du dossier aux jours et horaires habituels d'ouvertures au public, et consigner leurs observations par écrit dans un registre ouvert à cet effet. Il a également été mis à disposition du public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune :

<https://www.sarzeau.fr/> et les intéressés ont pu faire part de leurs observations sur une adresse électronique dédiée : miseadisposition@sarzeau.fr

L'avis de mise à disposition a été affiché sur le terrain en 5 endroits distincts en mairie et mairies annexes à partir du 23 février 2021.

SYNTHESE DES AVIS : les avis complets sont disponibles dans le registre

On recense 43 avis à l'issue de l'enquête : 25 envoyés par voie électronique 18 inscrites dans les registres par les administrés.

Synthèse générale

Il est souligné par plusieurs contributeurs que le retour à un aménagement plus naturel est une action positive, le projet est esthétique et tend vers l'aspect initial du site pour un respect de la faune et de la flore.

Néanmoins, plusieurs remarques sur le caractère submersible de la zone et les coûts que l'aménagement va engendrer ainsi que son entretien lié au phénomène de submersion sont récurrentes.

Il est noté que le projet pourrait aller vers un état naturel total pour supprimer les nuisances et doit présenter une étude plus globale après concertation.

Stationnements

La suppression de quelques places inquiète fortement, le site étant déjà saturé en période de vacances.

- Le parking est utilisé par toutes sortes d'usagers locaux toute l'année : pêcheurs, associations sportives, promeneurs, usagers du centre nautique, pratiquants de sports de glisse. Ces gens doivent pouvoir se stationner.
- L'utilisation du parking actuel pour la vue sur la mer depuis les véhicules pour les personnes âgées ou à mobilité réduite est soulignée et appréciée.
- La crainte de voir se reporter les voitures dans les rues adjacentes ou de façon anarchique sur le site est importante.
- Un plan de stationnement global serait plus adapté car tout le quartier est concerné.
- La nécessité de supprimer totalement le stationnement est exprimée pour réduire la fréquentation, le projet encourageant un flux important.
- L'accès aux camping-cars attirés par l'aire mise à disposition pose problème et accentue les problèmes : ils prennent plus de places, plus longtemps et manœuvrent difficilement.

La suppression de quelques places de parking est nécessaire pour assurer un projet cohérent et des circulations douces sécurisées et accessibles à tous. Ceci ne posera pas de problème pour les usages réguliers et n'aggraverait pas un flux déjà trop important en période estivale.

La problématique globale de parking sur le secteur de Penvins est prise en compte par la mise à disposition d'un parc de stationnement de 100 places au nord du bourg, à proximité directe des commerces et à 15 minutes à pied de la Pointe En Iniz. Ce lieu de stationnement sera relié aux chemins piétons et vélos qui bénéficieront d'une signalétique incitative et claire pour accéder à pied au rivage.

Centre de secours

- La suppression du poste de secours inquiète, le nouvel emplacement et son aspect (algeco) questionne.
- Ce bâtiment est indispensable pour les usagers : vestiaires, WC. Supprimer ce lieu c'est priver les associations sportives d'un endroit qui leur est indispensable.

La démolition du poste de secours actuel a pour but une libération de la vue panoramique sur la grande plage et une valorisation du paysage. Son architecture et son aspect n'apporte rien au lieu si ce n'est une entrave visuelle.

Les nouveaux équipements seront mieux positionnés pour la surveillance de la plage et proposeront toute l'année des locaux accessibles comportant des douches et des WC. Leur esthétique sera soigneusement étudiée pour une insertion discrète dans le site : bois et teinte naturelle dans un écrin de verdure.

Circulation

- La circulation est source de danger, En Iniz est un goulet d'étranglement.
- Le projet devrait comprendre un plan global de circulation, problème important et majeur.
- La place du piéton et du vélo n'est pas assez prise en compte dans le projet, dans les circulations depuis le village de Penvins en général.

- Le fait de supprimer du parking va générer des flux supplémentaires de véhicules cherchant à se garer
- Un parking relais avec navette devrait être proposée et interdire les voitures totalement l'été ou avec accès limité (jauge).

La circulation routière est source de nuisances mais il n'est pas possible de la supprimer. Néanmoins le projet permet de la rendre non- prioritaire et favorise les déplacements doux, le piéton et le vélo.
Le parking d'été de 100 places au nord du bourg incitera à se déplacer à pied par la route de la Grée et ses larges trottoirs ou par le chemin de Kercado. Une signalétique adaptée et incitative sera mise en place.

Aménagements paysagers

- Les aménagements prévus et les matériaux employés ne sont pas cohérents avec le fait que le site soit totalement submersible : les plantations et sols ne résisteront pas aux vents, eau de mer, sable et algues. La végétation n'est pas adaptée.
- Le dessin des parkings ne respecte pas les courbes du lieu
- La gestion des eaux de pluie n'est pas prévue
- La signalétique devra être plus incitative contre la présence de chiens non tenus en laisse et les incivilités entraînant une atteinte à la faune et à la flore
- Les arbres et arbustes plantés chemin du Liorh vont boucher la vue sur mer des habitants.

Les aménagements paysagers prévus prennent en compte les contraintes climatiques et naturelles, ils ont été proposés au vu de projets portant des contraintes en secteur côtier. La végétation est de type spécifique à notre région, elle sera adaptée en fonction des vis à vis et des perspectives si besoin.
Les ganivelles basses en bois permettront de protéger la végétalisation du passage des piétons et des chiens, elles retiendront les algues dont le ramassage sera facilité.
Les eaux pluviales s'infiltreront sur le terrain grâce aux zones renaturées perméables.

Aménagements bâtis et mobilier urbain

- L'emplacement choisi pour l'aire de jeux n'est pas pertinent : trop exposé au vent. La suppression de l'aire proche du camping pose question.
- Le centre de secours en « algeco » sera une « verrue » et aucun lieu de type sanitaire ou douches ne semble être prévu.
- L'installation des poubelles doit être adaptée au lieu et ne pas défigurer le site.
- La présence estivale d'un food truck peut esthétique n'a pas été évoquée

Les aménagements bâtis ont fait l'objet de réflexions particulières dans ce projet de renaturation : les éléments non naturels doivent s'insérer harmonieusement et ne pas entraver les circulations douces voulues fluides et sécurisées.
L'aire de jeux fera l'objet d'une nouvelle étude pour s'assurer de la cohérence de son implantation et de son utilité.
Les bâtiments modulaires servant de poste de secours et de local commun avec douches et sanitaires seront de volumétrie basse, habillés de bois naturel et entourés de végétation.

Les colonnes enterrées seront également placées de façon à être facilement accessibles mais discrètes.
Il est envisagé de privilégier des lieux de restaurations temporaires répondant à une charte esthétique à partir de la saison 2022.

Érosion

- Il est nécessaire de protéger et reconstruire le mur en arrêtes de poisson protégeant le site de l'érosion et ayant subi beaucoup de dommages.
- Il faut prévoir une protection de la dune de Penvins à Landrezac.

L'érosion est un phénomène naturel et les interventions sur les dunes ou les digues sont très règlementées.
Une étude approfondie des milieux naturels et des enjeux est nécessaire avant tout travaux sur le trait de côte, ce qui ne fait pas partie du périmètre d'intervention de ce projet.
La commune est vigilante sur ce point en lien avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et les services de l'Etat.

Abords

- Il est noté que le projet devrait prendre en compte et revoir les abords du site tels que : le camping avec des caravanes sur la dune, les réseaux non enterrés, l'aire de camping-car peu valorisante.

Le projet se concentre sur le secteur En Iniz et sur un retour à un aménagement plus naturel et respectueux de l'environnement.

Suites à donner

Le présent bilan de la mise à disposition du public sera annexé à l'arrêté de permis d'aménager et consultable au service Urbanisme de la mairie de Sarzeau ainsi que sur le site de la commune.